

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 31 DECEMBRE 2018



**GEP**

imagine **future** energies



## Table des matières

|   |    |
|---|----|
| BILAN .....   | 4  |
| COMPTE DE RESULTAT .....                                      | 5  |
| TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE .....                          | 6  |
| TABLEAU DE VARIATION DE CAPITAUX PROPRES .....                | 7  |
| NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES .....           | 8  |
| Note 1. Informations générales.....                           | 8  |
| Note 2. Base de préparation des états financiers .....        | 9  |
| Note 3. Règles et méthodes comptables .....                   | 9  |
| Note 4. Périmètre de consolidation .....                      | 18 |
| Note 5. Faits marquants de l'exercice .....                   | 19 |
| Note 6. Evènements postérieurs à la clôture.....              | 20 |
| Note 7. Immobilisations incorporelles .....                   | 21 |
| Note 8. Immobilisations corporelles .....                     | 22 |
| Note 9. Immobilisations financières.....                      | 23 |
| Note 10. Stocks et en-cours.....                              | 24 |
| Note 11. Clients et autres créances.....                      | 24 |
| Note 12. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....         | 25 |
| Note 13. Capital social.....                                  | 25 |
| Note 14. Bons de souscription d'actions .....                 | 26 |
| Note 15. Actions gratuites.....                               | 26 |
| Note 16. Avantages au personnel .....                         | 27 |
| Note 17. Passifs éventuels et éventualités.....               | 27 |
| Note 18. Provisions Risques et Charges .....                  | 28 |
| Note 19. Impôts sur les résultats.....                        | 29 |
| Note 20. Dettes financières.....                              | 30 |
| Note 21. Fournisseurs et autres passifs courants .....        | 31 |
| Note 22. Chiffre d'affaires .....                             | 32 |
| Note 23. Personnel .....                                      | 32 |
| Note 24. Dotations aux amortissements et aux provisions ..... | 33 |
| Note 25. Résultat financier.....                              | 33 |
| Note 26. Autres produits et charges opérationnels.....        | 33 |



|          |   |    |
|----------|---|----|
| Note 27. | Parties liées.....                            | 33 |
| Note 28. | Honoraires des Commissaires aux Comptes ..... | 34 |
| Note 29. | Engagements .....                             | 34 |
| Note 30. | Risques de marché.....                        | 35 |



## **BILAN**

En milliers d'euros

| <b>Actif</b>                                 | <b>Notes</b> | <b>31/12/2018</b> | <b>31/12/2017</b> |
|--|--------------|-------------------|-------------------|
| Ecarts d'acquisition                         |              | 78                | -                 |
| Immobilisations incorporelles                | 7            | 2 383             | 4 186             |
| Immobilisations corporelles                  | 8            | 435               | 132               |
| Immobilisations financières                  | 9            | 7 147             | 379               |
| <b>Actif immobilisé</b>                      |              | <b>10 043</b>     | <b>4 697</b>      |
| Stocks et en-cours                           | 10           | 363               | 170               |
| Clients et comptes rattachés                 | 11           | 26 607            | 6 032             |
| Impôts différés actif                        | 19           | 1                 | 1                 |
| Autres créances et comptes de régularisation | 11           | 4 514             | 1 915             |
| Disponibilités                               | 12           | 758               | 8 245             |
| <b>Actif circulant</b>                       |              | <b>32 242</b>     | <b>16 364</b>     |
| <b>Total de l'actif</b>                      |              | <b>42 285</b>     | <b>21 060</b>     |
|  |              |                   |                   |
| <b>Passif</b>                                | <b>Notes</b> | <b>31/12/2018</b> | <b>31/12/2017</b> |
| Capital                                      | 13           | 2 177             | 2 067             |
| Primes d'émission                            |              | 2 788             | 2 654             |
| Réserves consolidées                         |              | 3 557             | 4 866             |
| Résultat consolidé                           |              | 2 687             | (1 255)           |
| Subventions d'investissements                |              | 101               |                   |
| <b>Capitaux propres - Part du groupe</b>     |              | <b>11 311</b>     | <b>8 333</b>      |
| Autres fonds propres                         |              | -                 | -                 |
| Intérêts minoritaires                        |              | 38                | (0)               |
| <b>Capitaux propres - Total</b>              |              | <b>11 349</b>     | <b>8 333</b>      |
| <b>Provisions</b>                            | <b>18</b>    | <b>399</b>        | <b>790</b>        |
| <b>Impôts différés passif</b>                | <b>19</b>    | <b>121</b>        |                   |
| Emprunts et dettes diverses                  | 20           | 2 399             | 2 451             |
| Fournisseurs et comptes rattachés            | 21           | 15 156            | 3 462             |
| Autres dettes et comptes de régularisation   | 21           | 12 860            | 6 024             |
| <b>Dettes</b>                                |              | <b>30 415</b>     | <b>11 937</b>     |
| <b>Total du passif</b>                       |              | <b>42 285</b>     | <b>21 060</b>     |



## **COMPTE DE RESULTAT**

En milliers d'euros

|   | Notes     | 31/12/2018   | 31/12/2017     |
|---|-----------|--------------|----------------|
| Chiffre d'affaires                                    | 22        | 24 574       | 21 792         |
| Autres consommations externes                         |           | (16 550)     | (13 812)       |
| Charges de personnel                                  | 23        | (4 305)      | (4 650)        |
| Impôts et taxes                                       |           | (214)        | (261)          |
| Dotations nettes aux amortissements                   | 24        | (133)        | (220)          |
| Dotations nettes aux provisions                       | 24        | 1 218        | (894)          |
| Autres produits et charges opérationnels              | 26        | 253          | (376)          |
| <b>Résultat opérationnel (1)</b>                      |           | <b>4 844</b> | <b>1 579</b>   |
| Autres produits et charges non courantes              |           | (419)        | (2 496)        |
| <b>Résultat financier</b>                             | <b>25</b> | <b>(89)</b>  | <b>(109)</b>   |
| <b>Résultat courant des sociétés intégrées</b>        |           | <b>4 336</b> | <b>(1 026)</b> |
| Impôts sur les résultats                              | 19        | (1 659)      | (229)          |
| <b>Résultat net des sociétés intégrées</b>            |           | <b>2 677</b> | <b>(1 255)</b> |
| Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition |           | -            | -              |
| <b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>           |           | <b>2 677</b> | <b>(1 255)</b> |
| Résultat des minoritaires                             |           | (10)         | -              |
| <b>Résultat net part du Groupe</b>                    |           | <b>2 687</b> | <b>(1 255)</b> |
| Nombre d'actions avant dilution                       | 3.23      | 6 598 174    | 6 264 094      |
| Résultat net par action (en euros) (2)                |           | 0,41         | (0,20)         |
| Nombre d'actions après dilution                       | 3.23      | 8 631 164    | 9 101 695      |
| Résultat net dilué par actions (en euros) (3)         |           | 0,31         | (0,14)         |
| <b>EBITDA (4)</b>                                     |           | <b>3 758</b> | <b>2 693</b>   |

- (1) Le résultat opérationnel correspond au résultat d'exploitation et n'intègre pas les éléments ayant un caractère de produits ou charges exceptionnels non courants.
- (2) Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du groupe) par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le groupe.
- (3) Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante.
- (4) L'EBITDA (Earnings before Interest, taxes, depreciation, and amortization) correspond au résultat opérationnel courant retraité des dotations et reprises d'amortissements et provisions d'exploitation.



## **TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

En milliers d'euros

| En K - EUR  | 31/12/2018     | 31/12/2017     |
|---|----------------|----------------|
| <b>Résultat net consolidé</b>                                     | <b>2 677</b>   | <b>(1 255)</b> |
| Retraitements de consolidation sans impact cash                   |                |                |
| Amortissements et provisions                                      | -256           | 755            |
| Variation des impôts différés                                     | 121            | -0             |
| Plus-values de cession, nettes d'impôt                            | -5             | 51             |
| <b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>       | <b>2 538</b>   | <b>(449)</b>   |
| Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence                |                |                |
| Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité        | -4 743         | -8 502         |
| Dont Intra-groupe :   |                |                |
| <b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>               | <b>(2 205)</b> | <b>(8 951)</b> |
| Acquisition d'immobilisations                                     | -5 431         | -1 092         |
| Cession d'immobilisations, nettes d'impôt                         | 281            | 916            |
| Incidence des variations de périmètres                            | 4              | -229           |
| <b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b> | <b>(5 145)</b> | <b>(405)</b>   |
| Dividendes versés aux actionnaires de la société mère             |                |                |
| Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées         |                |                |
| Augmentations ou diminutions de capital en numéraire              | 200            | 1 307          |
| Emissions d'emprunts  | 6              | 14 839         |
| Remboursements d'emprunts   | -207           | -4             |
| <b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>   | <b>(0)</b>     | <b>16 142</b>  |
| Incidence des variations de cours des devises                     | 0              |                |
| <b>Variations de trésorerie</b>                                   | <b>(7 351)</b> | <b>6 786</b>   |
| <b>Trésorerie d'ouverture</b>                                     | <b>8 098</b>   | <b>1 312</b>   |
| <b>Trésorerie de clôture</b>                                      | <b>746</b>     | <b>8 098</b>   |

Le niveau du Besoin en Fonds de Roulement est à apprécier dans un contexte de prise en compte du chiffre d'affaires à l'avancement. La majorité du chiffre d'affaires de l'exercice 2018 a été facturé à la clôture de l'exercice et n'a donc pas été encaissé à cette date.

Le développement du complexe algo-solaire de Payra-sur-l'Hers et l'obtention de cinq permis de construire (pour cinq centrales) à la fin de l'exercice 2017 a entraîné le démarrage des travaux de construction au cours du 1er semestre 2018 et le financement des travaux assuré par les fonds propres du Groupe sur cette période et par un crédit fournisseurs.

Au 31 décembre 2018, la trésorerie nette est de 0.8 million d'euros contre 8.1 millions d'euros au 31 décembre 2017. Cette variation s'explique principalement par les besoins de fonds propres investis par le Groupe dans le complexe de Payra-sur-l'Hers, dont la construction a débuté au début de l'année. Il convient de rappeler que le financement de l'opération nécessite 6.5 millions d'euros de fonds propres.



Par ailleurs, le niveau élevé (ponctuel) du besoin de fonds de roulement s'explique par le fait que GEP doit financer la construction jusqu'à la mise en place des prêts bancaires.

Pour financer cette opération, le Groupe doit apporter près de 6,5 millions de fonds propres et un accord de principe engageant a été conclu avec Rivage Investment et plus particulièrement avec le fonds REDHIR (Rivage Euro Dette Infrastructure Haut Rendement) qui sera l'émetteur unitranche de 26 millions d'euros, tel que décrit dans le term sheet signé le 20 février 2019. Le comité d'investissement de Rivage Investment, réuni le 3 avril 2019, a rendu une décision positive quant à la structuration et l'exécution de l'opération de financement telle que formulée dans le term sheet.

Rivage Investment est une société de Gestion basée à Paris, qui se focalise sur la dette d'Infrastructure et d'Energie et gère aujourd'hui 11 fonds dédiés à ce secteur, représentant plus de 3,5 Md€ sous gestion, dont environ 2 Md sont déjà investis, dans plus de 60 actifs. Le montant des engagements relatifs à l'énergie solaire a dépassé les 300 millions d'euros.

## **TABLEAU DE VARIATION DE CAPITAUX PROPRES**

En milliers d'euros

|                                      | Nombre<br>d'actions | Capital      | Primes<br>liées au<br>Capital | Réserves<br>consolidées | Résultat de<br>l'exercice | Subvention<br>Investissement | Total part du<br>groupe | Intérêts<br>minoritaires | TOTAL<br>CAPITAUX<br>PROPRES |
|--------------------------------------|---------------------|--------------|-------------------------------|-------------------------|---------------------------|------------------------------|-------------------------|--------------------------|------------------------------|
| <b>Situation au 31 décembre 2016</b> | <b>5 472 466</b>    | <b>1 806</b> | <b>1 522</b>                  | <b>3 296</b>            | <b>1 642</b>              | <b>-</b>                     | <b>8 266</b>            | <b>0</b>                 | <b>8 266</b>                 |
| Augmentation de capital              | 791 628             | 261          | 1 131                         | (85)                    | -                         | -                            | 1 307                   | -                        | 1 307                        |
| Affectation du résultat              | -                   | -            | -                             | 1 642                   | (1 642)                   | -                            | -                       | -                        | -                            |
| Résultat de l'exercice               | -                   | -            | -                             | -                       | (1 255)                   | -                            | (1 255)                 | -                        | (1 255)                      |
| Titres d'auto-contrôle               | -                   | -            | -                             | 14                      | -                         | -                            | 14                      | -                        | 14                           |
| Autres variations                    | -                   | -            | -                             | 1                       | -                         | -                            | 1                       | -                        | 1                            |
| <b>Situation au 31 décembre 2017</b> | <b>6 264 094</b>    | <b>2 067</b> | <b>2 654</b>                  | <b>4 866</b>            | <b>-1 255</b>             | <b>0</b>                     | <b>8 333</b>            | <b>0</b>                 | <b>8 333</b>                 |
| Augmentation de capital              | 334 080             | 110          | 134                           | (44)                    | -                         | -                            | 200                     | -                        | 200                          |
| Affectation du résultat              | -                   | -            | -                             | (1 255)                 | 1 255                     | -                            | -                       | -                        | -                            |
| Résultat de l'exercice               | -                   | -            | -                             | -                       | 2 687                     | -                            | 2 687                   | (10)                     | 2 677                        |
| Titres d'auto-contrôle               | -                   | -            | -                             | (8)                     | -                         | -                            | (8)                     | -                        | (8)                          |
| Subvention d'Investissement          | -                   | -            | -                             | -                       | -                         | 101                          | 101                     | -                        | 101                          |
| Autres variations                    | -                   | -            | -                             | (2)                     | -                         | -                            | (2)                     | 49                       | 46                           |
| <b>Situation au 31 décembre 2018</b> | <b>6 598 174</b>    | <b>2 177</b> | <b>2 788</b>                  | <b>3 557</b>            | <b>2 687</b>              | <b>101</b>                   | <b>11 311</b>           | <b>38</b>                | <b>11 349</b>                |

Au 31 décembre 2017, le capital social s'élevait à 2 067 151.02 €, divisé en 6 264 094 actions de 0.33 € de valeur nominale.

Le 1er avril 2014, le Conseil d'Administration, a attribué 75 000 actions gratuites au personnel opérationnel de GEP, dans le cadre d'un plan « de fidélisation », qui étaient versées aux collaborateurs 4 ans plus tard. Dès lors, le conseil d'Administration, réuni le 13 avril 2018, a ainsi attribué à 3 collaborateurs de la société 91 112 actions nouvelles entraînant une augmentation de capital social de 30 K€.





Le 10 octobre 2018, Monsieur Philippe PERRET et Monsieur Jean Marie SANTANDER ont chacun procédé à l'exercice de 100 000 bons de souscription d'actions GEP au prix d'exercice unitaire de 1 € qui s'est traduit par la création de 242 968 actions nouvelles GEP.

Au 31 décembre 2018, le capital social s'élève ainsi à 2 177 397.42 €, divisé en 6 598 174 actions de 0.33 € de valeur nominale.

Les autres variations comprennent notamment les impacts liés aux variations de périmètre (cession hors groupe de 20% des titres d'une société consolidée).

## **NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

### **Note 1. Informations générales**

---

Global EcoPower (« la Société ») est une société anonyme de droit français dont le siège social est situé dans l'Arteparc du Bachasson, Bâtiment A - Rue de la Carrière de Bachasson, 13590 MEYREUIL.

GEP, c'est la construction de complexes écologiques produisant des produits à forte valeur ajoutée comme la spiruline, la phycocyanine, le safran, etc... à énergie positive et en autoconsommation totale ou partielle. GEP s'est orientée sur la construction de serres car le Groupe dispose de fortes compétences en la matière, suite à la construction de +/- 60 000 m<sup>2</sup> de serres photovoltaïques à Bourgneuf-en-Mauges en 2011-2012 (complexe qui cultive des fraises et des framboises). Plusieurs projets, autre que l'opération de Payra-sur-l'Hers, sont en cours d'étude en France et au Maroc.

Par ailleurs, GEP a débuté un programme de construction pour son propre compte de centrales photovoltaïques de moins de 100kW. Plusieurs projets sont en cours actuellement.

Global EcoPower est une entreprise structurée, dotée d'une équipe expérimentée, qui maîtrise l'ensemble du processus de construction des centrales, allant du développement, à la construction de la centrale, au raccordement au réseau, à la mise en service industrielle (MSI) et à l'exploitation.

La Société ainsi que ses filiales (« le Groupe ») interviennent essentiellement dans la construction de centrales autonomes de production d'électricité mettant en œuvre des énergies renouvelables et notamment photovoltaïques et éoliennes.

La Société est cotée à Paris sur le marché Euronext Growth.

L'exercice pour lequel les comptes sont présentés a commencé le 1<sup>er</sup> janvier et s'est terminé le 31 décembre 2018. Les états financiers du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 4 mars 2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des états financiers annuels consolidés.





## **Note 2. Base de préparation des états financiers**

---

Le Groupe établit ses comptes consolidés conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises (règlement CRC n° 99-02 et n°2005-10 du Comité de la Réglementation Comptable).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Sauf indication contraire, les données chiffrées sont présentées en milliers d'euros.

La société consolidante clôture ses comptes au 31 décembre. Il en est de même pour les autres sociétés appartenant au périmètre de consolidation.

Les comptes de la société consolidante et des entités consolidées correspondent à l'année civile 2018.

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables françaises repose sur des hypothèses et estimations déterminées par la Direction qui affectent le montant des actifs et passifs à la date de clôture du bilan et le montant des produits et charges de l'exercice.

## **Note 3. Règles et méthodes comptables**

---

### **3.1. Méthodes de consolidation**

---

Les sociétés sont consolidées si elles sont contrôlées par le Groupe, celui-ci dirigeant leurs politiques financière et opérationnelle. Elles sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle effectif est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à la date à laquelle ce contrôle cesse.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement depuis la date de prise de contrôle ou jusqu'à la date de la perte de contrôle.

Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour harmoniser et homogénéiser les principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

Les participations, dont la contribution au chiffre d'affaires, au résultat d'exploitation, au résultat net, à l'endettement et à la situation nette du Groupe ne présente pas un caractère significatif, ne



sont pas consolidées. De la même manière, les sociétés pour lesquelles le Groupe envisage de céder sa participation à court terme ne sont pas consolidées.

### **3.2. Opérations internes**

---

Toutes les opérations réciproques significatives réalisées entre les sociétés intégrées sont éliminées. Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation sur titres et créances concernant les sociétés consolidées sont éliminées du résultat, dans la mesure où elles font double emploi avec le résultat des sociétés concernées.

Les résultats sur cessions d'actifs entre sociétés du Groupe sont éliminés du résultat. Les amortissements pratiqués sur les biens amortissables ayant fait l'objet d'une cession intra-groupe sont retraités.

### **3.3. Conversion des éléments en devises**

---

Toutes les entités du Groupe établissent leurs comptes en euros, qui est également leur monnaie de fonctionnement.

Les écarts provenant de la conversion des créances et dettes libellées en d'autres monnaies sont inscrits au résultat consolidé.

### **3.4. Regroupement d'entreprises**

---

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange.

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels qui correspondent à une obligation existant à la date d'acquisition en raison d'événements passés et qui peuvent être évalués de manière fiable, de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition. Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition (nets d'impôt) et des ajustements de prix éventuels mesurés de façon fiable et dont le versement est probable.

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables assumés de la filiale acquise, l'écart est repris en résultat selon une durée adaptée.



Les écarts d'acquisition peuvent donner lieu à correction dans un délai d'un an suivant la date d'acquisition. Ils sont amortis de façon linéaire sur une durée adaptée à l'activité.

La valeur nette ainsi déterminée peut donner lieu à dépréciation complémentaire lorsque les valeurs recouvrables deviennent inférieures aux valeurs nettes comptables.

### **3.5. Produits des activités ordinaires**

---

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de centrales ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu. Le chiffre d'affaires comprend les travaux en cours.

Les contrats à long terme portant sur la construction de centrales (à travers une société support de projet, SPV) ou la fourniture de services (contrats EPC) sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement. Cette méthode consiste à comptabiliser le résultat et le chiffre d'affaires à l'avancement à chaque arrêté de comptes.

- **Détermination du pourcentage d'avancement**

Le pourcentage d'avancement a été déterminé à partir du rapport constaté entre le coût des travaux et des services exécutés à la date d'arrêté rapporté au total prévisionnel des coûts d'exécution du contrat.

- **Détermination des produits à comptabiliser à l'avancement en fin de période**

Le montant des produits à comptabiliser à l'avancement en fin de période correspond au pourcentage d'avancement appliqué aux prévisions de recettes sur la durée totale de l'opération.

- **Détermination des coûts d'exécution du contrat**

Les charges relatives à un contrat à long terme comprennent :

- Les coûts directement imputables à ce contrat (main d'œuvre, sous-traitance, honoraires, conception et assistance technique...);
- Les coûts indirects, rattachables aux contrats en général, pour la quote-part susceptible d'être affectée à ce contrat ;
- Les provisions pour risques et aléas correspondant aux dépassements des charges directement prévisibles.

Les charges directes qui se décomposent selon les lots suivants : travaux, frais commerciaux, assurance, bureau de contrôle, huissier, étude de sol, mesures de plateforme, géomètre, ERDF, travaux de télécommunication, pilotage travaux, ...



Toutes les charges directes font l'objet d'un contrat signé stipulant une rémunération fixe et forfaitaire. Le niveau d'avancement de ces charges est défini par le directeur technique selon l'avancement constaté à la date d'arrêté pour chacun des lots.

Les provisions pour aléas sont évaluées de manière forfaitaire par projet.

Sont exclus tous les coûts qui ne peuvent être imputés aux contrats en général ou à un contrat donné (frais administratifs d'ordre général, frais de recherche et développement et frais de commercialisation non imputables à un contrat donné).

Les produits sont régularisés à la hausse ou la baisse par une écriture de produit à recevoir ou de produit constaté d'avance. Cette régularisation permet de traduire au résultat de chaque exercice l'état d'avancement du contrat en lui affectant les produits déterminés en fonction du pourcentage d'avancement.

### **3.6. Immobilisations incorporelles**

---

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Les immobilisations incorporelles non amortissables font l'objet de tests de dépréciation annuels selon les modalités définies au paragraphe 3.8

### **3.7. Immobilisations corporelles**

---

Les immobilisations corporelles figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), ou de production, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les durées d'utilité sont les suivantes :

- Agencements et aménagements : 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 ans
- Mobilier : 5 ans

La charge d'amortissement des immobilisations est comptabilisée sous la rubrique "Amortissements" du compte de résultat.



### **3.8. Dépréciation des actifs incorporels et corporels**

---

Un test de dépréciation est effectué en présence d'indices de perte de valeur et annuellement pour les actifs incorporels non amortissables. Il consiste à comparer la valeur comptable d'un actif ou groupe d'actifs et sa valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif est dépréciée lorsqu'elle devient inférieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

En pratique, le test consiste à évaluer (I) projet par projet le taux de réalisation des permis de construire selon leur état d'avancement propre à chacun et à déterminer une marge brute normative en fonction de la typologie du projet (centrale au sol, ou complexe agro-solaire) et (II) selon l'importance de l'activité correspondante dans la réalisation des chiffres d'affaires à venir.

Le cas échéant, la dépréciation est comptabilisée en résultat.

### **3.9. Contrats de location-financement**

---

Il n'y a pas de contrats de crédit-bail significatifs en cours au 31 décembre 2018.

### **3.10. Titres de participation non consolidés, autres titres immobilisés**

---

La valeur brute des titres de participation non consolidés est inscrite au bilan au coût d'acquisition. Lorsque leur valeur d'utilité, appréciée notamment sur la base des perspectives futures de résultat ou de valeur de référence à la clôture de l'exercice, est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

La valeur brute des titres de participation des sociétés figurant au bilan est constituée de leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'utilité.

### **3.11. Stocks et en-cours**

---

Les stocks inscrits au bilan sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Les stocks font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation destinée à ramener la valeur nette comptable à la valeur de marché.

### **3.12. Créances et dettes**

---

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non recouvrement.



Le poste clients inclut la facturation (réalisée ou à établir) correspondant à la reconnaissance du chiffre d'affaire à l'avancement.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsqu'il existe des indicateurs objectifs indiquant que les montants dus ne pourront être recouverts, totalement ou partiellement. En particulier, pour l'appréciation de la valeur recouvrable des créances clients, les soldes dus à la clôture font l'objet d'un examen individuel et les provisions nécessaires sont constatées s'il apparaît un risque de non-recouvrement.

Le poste « Autres créances » est principalement constitué des créances sociales et fiscales.

### **3.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

---

La société considère comme équivalents de trésorerie les titres ayant une échéance de 3 mois au plus à l'origine et ne présentant pas de risque significatif de taux.

Les valeurs mobilières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée pour chaque ligne de titres d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés.

### **3.14. Capital social**

---

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instrument de capitaux propres.

Les actions détenues au titre de l'autocontrôle sont portées en déduction des capitaux propres.

### **3.15. Bons de souscription d'actions**

---

Des bons de souscription ont été émis au profit des dirigeants du groupe et dans le cadre du contrat avec Atlas Capital Markets (Equity Line). Les bons de souscription d'actions donnant accès au capital sont comptabilisés lors de leur souscription au prix de souscription. La valeur de l'avantage correspondant ne donne pas lieu à comptabilisation.

Les bons de souscription, émis dans le cadre du contrat avec Atlas Capital Markets, n'ayant pas été exercés au 21 juillet 2018 ont été annulés conformément aux termes dudit contrat.

1 400 000 BSA<sub>2018</sub> ont été convenus avec les actionnaires qui ont apporté 1 400 000 euros à la société Global EcoPower, fin 2018. Ces BSA (prix d'exercice : 1 euro, période d'exercice : 5 ans) seront entérinés lors de l'assemblée générale du 10 avril 2019. Il n'y a aucun intérêt sur les fonds apportés. La rémunération est l'attribution des BSA<sub>2018</sub>.

### **3.16. Actions gratuites**

---

A la date du présent document, il n'y a plus d'actions gratuites.



### **3.17. Indemnités de fin de carrière**

---

Les indemnités de fin de carrière accordées aux salariés à la date de leur départ à la retraite sont évaluées sur la base d'hypothèses actuarielles, selon la méthode des unités de crédit projetées. L'engagement correspondant ne donne pas lieu à comptabilisation mais est présenté en engagements hors bilan.

### **3.18. Autres engagements relatifs au personnel**

---

Le conseil d'administration du 28 août 2012 a décidé dans le cadre de la cessation des fonctions de Président Directeur Général de Monsieur Jean-Marie Santander de lui verser (sous certaines conditions) une rente annuelle brute correspondant à 30% de sa rémunération.

Le 10 décembre 2018, Monsieur Jean-Marie Santander a renoncé à cette retraite complémentaire.

Le conseil d'administration du 28 août 2012 a décidé la mise en place d'une indemnité de départ au profit de Messieurs Jean Marie SANTANDER et Philippe PERRET, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre, dont le montant serait égal à leur rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints), sous réserve de la réalisation d'un EBITDA consolidé supérieur ou égal à 110 % de l'EBITDA consolidé de l'exercice précédent.

Le versement de l'indemnité n'interviendrait qu'après la constatation par le Conseil d'Administration de la Société de la réalisation de la condition de performance applicable. Ces conventions n'ont donné lieu à aucun flux financier ni charge dans les comptes de l'exercice 2018.

En ce qui concerne Monsieur Jean-Marie Santander, la convention a pris fin le 10 décembre 2018 suite à la modification des modalités de rémunération autorisées par le conseil d'administration du 10 et 14 décembre 2018 (sur proposition du comité des rémunérations). Ce Conseil a décidé que dans l'hypothèse où Monsieur Jean Marie SANTANDER cesserait ses fonctions de Président Directeur Général avant le terme des 3 ans, soit avant le 30 novembre 2021, en cas de départ contraint de la Société, il percevra le solde restant dû de sa rémunération calculée jusqu'au terme des 3 ans. Cette décision vient donc se substituer à la décision du Conseil d'Administration du 28 août 2012.

En ce qui concerne Philippe PERRET, la convention est toujours en cours. L'engagement est de nature éventuelle et ne doit pas être comptabilisé comme passif au bilan. Il est présenté en engagement hors bilan.

### **3.19. Autres provisions**

---

Une provision est comptabilisée lorsque, à la clôture de la période, la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) découlant d'événements passés et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre cette obligation.





Les litiges sont provisionnés dès lors qu'une obligation de la Société envers un tiers existe à la clôture. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui est traité en engagement non comptabilisé. Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. Ces engagements ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

### **3.20. Emprunts**

---

Les emprunts sont comptabilisés à leur valeur d'origine.

### **3.21. Impôts sur les bénéfices**

---

La rubrique "Charge d'impôt" inclut l'impôt courant exigible au titre de l'exercice et l'impôt différé. Des impôts différés sont constatés, en utilisant la méthode du report variable, pour les différences temporelles existant à la clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable. Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les déficits fiscaux et les crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont calculés entité par entité. Ils sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et qu'ils se rapportent à une même entité fiscale.

### **3.22. Information sectorielle**

---

Le Groupe est un constructeur « clés en main » de centrales autonomes de production d'électricité mettant en œuvre des énergies renouvelables : solaire et éolienne.

L'essentiel du chiffre d'affaires est réalisé soit par la construction de centrales pour lesquelles le Groupe a acquis les droits, soit par la réalisation d'un contrat de construction clé main entre le Groupe et une société hors Groupe détenant les droits à construire.

Ce chiffre d'affaires peut être généré en France (cas des projets réalisés jusqu'à présent) ou à l'étranger.

Pour autant, le Groupe n'a pas à ce stade identifié de secteurs opérationnels suffisamment indépendants pour élaborer une information par secteur pertinente.



### 3.23. Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du groupe) par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante.

Le nombre d'actions permettant d'effectuer le calcul au 31.12.2018 est le suivant :

|  | 31/12/2018       | 31/12/2017       |
|--|------------------|------------------|
| <b>Nombre d'actions en circulation</b> | <b>6 598 174</b> | <b>6 264 094</b> |
| Auto contrôle                          | 3 915            | 2 930            |
| <b>Actions en circulation</b>          | <b>6 594 259</b> | <b>6 261 164</b> |
| BSA 2012                               | 2 036 905        | 2 279 875        |
| BSA 1                                  |                  | 225 333          |
| BSA 3                                  |                  | 245 323          |
| Actions gratuites 1                    |                  | 91 112           |
| Actions gratuites 2                    |                  | 15 000           |
| Obligations convertibles               | -                | -                |
| <b>Nombre total dilué</b>              | <b>8 631 164</b> | <b>9 117 807</b> |

Les BSA 1 et 3 n'ont pas été exercés à leur date d'échéance (juillet 2018) et ont donc ainsi fait l'objet d'une annulation (le prix d'exercice était respectivement de 4.80 euros et 4.93 euros).

Les BSA 2012 sont à échéance, au 31 décembre 2019, avec un prix d'exercice de 1 €. Le 10 octobre 2018, 200 000 bons de souscription d'actions GEP ont été exercés, entraînant ainsi la création de 242 968 actions nouvelles GEP.

Fin 2018, différents actionnaires ont apporté 1 400 000 euros à la société Global EcoPower, qui ont été portés en comptes courant d'associés. Il n'y a aucun intérêt sur les fonds apportés. La rémunération est l'attribution des BSA<sub>2018</sub>. Ces BSA (prix d'exercice : 1 euro, période d'exercice : 5 ans) seront entérinés lors de l'assemblée générale du 23 avril 2019. Dès lors, il sera possible d'effectuer un nouveau tableau.



#### Note 4. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation, au 31 décembre 2018, se présente comme suit :

| Sociétés                         | Adresse  | SIRET               | % d'intérêt |      | Méthode de consolidation |
|----------------------------------|--|---------------------|-------------|------|--------------------------|
|                                  |  |                     | 2018        | 2017 |                          |
| Global Ecopower                  | Arteparc de Bachasson - rue de la carrière de Bachasson 13590 Meyreuil | 37 877 574 600 092  | Mère        | Mère | Mère                     |
| GEP Algae (ex GEP International) | Idem Mère  | 51 848 447 200 023  | 100%        | 100% | IG                       |
| GEP Algae Ingenierie             | 15 rue le callouet 14 400 Etreham                                      | 793 811 340 000 033 | 80%         | 0%   | IG                       |
| GEP-Assets                       | Idem Mère  | 82 267 676 300 029  | 100%        | 100% | IG                       |
| GEP- Développement               | Idem Mère  | 82 083 234 300 025  | 100%        | 100% | IG                       |
| GEP Research (ex Investéole)     | Idem Mère  | 51 086 704 700 027  | 100%        | 100% | IG                       |
| GEP Eolien 1                     | Idem Mère  | 84 345 187 300 015  | 100%        | 0%   | IG                       |
| GEP Eolien 2                     | Idem Mère  | 84 356 870 000 010  | 100%        | 0%   | IG                       |
| GEP EM                           | Angle Boulevard Abdelmoumen et Boulevard Anoual - Casablanca -         | N/A                 | 100%        | 100% | IG                       |
| GEP Hellas                       | Tria Monastiria O, Municipality of Rethymnon, GREECE                   | N/A                 | 100%        | 100% | IG                       |
| GEP Phycocyanine                 | Idem Mère  | 84 159 957 400 016  | 80%         | 0%   | IG                       |
| ALGAE Natural Products           | 15 rue le callouet 14 400 Etreham                                      | 80 202 255 800 026  | 80%         | 0%   | IG                       |
| GEP Solaire 1                    | Idem Mère  | 84 161 857 200 017  | 100%        | 0%   | IG                       |
| GEP Solaire 2                    | Idem Mère  | 84 161 869 700 012  | 100%        | 0%   | IG                       |
| GEP Solaire 3                    | Idem Mère  | 84 161 873 900 012  | 100%        | 0%   | IG                       |
| GEP Solaire 4                    | Idem Mère  | 84 161 875 400 011  | 100%        | 0%   | IG                       |
| La Ferme Aquacole du Ham         | 15 rue le callouet 14 400 Etreham                                      | 82 005 443 500 012  | 80%         | 0%   | IG                       |
| Sennergies                       | 10 Rue Anne Gacon 13016 Marseille                                      | 52 013 085 700 037  | 100%        | 100% | IG                       |

IG = Intégration Globale

L'évolution du périmètre de consolidation résulte :

- De la constitution de nouvelles sociétés au cours du second semestre 2018 : GEP Eolien 1, GEP Eolien 2, GEP Phycocyanine, GEP Solaire 1, GEP Solaire 2, GEP Solaire 3, GEP Solaire 4 ;
- D'une croissance externe traduite par l'acquisition de nouvelles filiales au début du 4<sup>ème</sup> trimestre 2018 : Algae Natural Products, GEP Algae Ingénierie, La Ferme Aquacole du Ham.



Les participations suivantes ne sont pas consolidées :

| Société                         | Pays   | % détention | Capital   | Capitaux<br>propres hors<br>résultat<br>2018 | Chiffre<br>d'affaires | Résultat<br>2018 | Valeur comptable des<br>titres détenues en € |           | Avance<br>consentie<br>(+) reçue (-) |
|---------------------------------|--------|-------------|-----------|--|-----------------------|------------------|--|-----------|--------------------------------------|
|                                 |        |             |           |  |                       |                  | Brute  | nette     |                                      |
| Complexe Algo solaire de l'Hers | France | 100%        | 6 877 214 | 6 877 214                                    | 0                     | -12 490          | 6 877 214                                    | 6 877 214 | 1 281                                |
| Ferme solaire des Lavandes      | France | 100%        | 4 620     | -741   | 0                     | -2 077           | 15 001                                       | 15 001    | 5 266                                |

La société Ferme solaire des Lavandes n'est pas consolidée car sa contribution au chiffre d'affaires, au résultat d'exploitation, au résultat net, à l'endettement et à la situation nette du Groupe ne présente pas un caractère significatif.

La société Complexe Algo Solaire de l'Hers n'est pas consolidée car les actions de cette société ne sont détenues qu'en vue de leur cession ultérieure.

## **Note 5. Faits marquants de l'exercice**

### **• 5.1. Fin du conflit avec les actionnaires concertistes**

Un protocole d'accord transactionnel a été conclu le 16 octobre 2018 entre la société Global EcoPower et certains de ses actionnaires significatifs non dirigeants, sous l'égide du Tribunal de commerce d'Aix-en-Provence, mettant fin à des difficultés relatives notamment à l'application des règles d'identification et de transparence de l'actionariat. Le montant de la cession portait sur 38,55% du capital social, soit 2 543 300 actions.

### **• 5.2. Lauréat de la CRE4**

Suite aux permis de construire devenus définitifs le 16 novembre 2017, GEP a répondu à l'appel d'offres dit CRE4 et a été lauréat le 12 janvier 2018 pour un contrat d'achat de l'électricité produite sur une durée de 20 ans au prix de 80 €/MW + 3 €/MW si contrat participatif.

### **• 5.3. Début des travaux du complexe de Payra-sur-l'Hers**

GEP a entamé les travaux du complexe de Payra-sur-l'Hers en début d'année afin de pouvoir finir, dans un premier temps les deux centrales de cogénération avant fin octobre 2018, dans le but de bénéficier du contrat C13. Il est à noter que GEP bénéficie de ce contrat très favorable qui donne beaucoup de valeur aux deux centrales, lors des cessions.

Le 8 octobre 2018, GEP a adressé les DCC (Demandes Complètes de Contrats) à EDF-OA (EDF Obligation d'Achat) en vue d'obtenir la certitude de bénéficier du contrat C13. Cette procédure oblige GEP, Eiffage et les prestataires à faire diverses déclarations permettant de démontrer à EDF-OA que les centrales de cogénération sont bien terminées. En date du 3 décembre 2018, GEP recevait une attestation de EDF-OA validant le contrat C13.



- **5.4. Acquisition de sociétés produisant de la spiruline**

Global EcoPower a acquis deux sociétés qui interviennent dans la culture, la conception de produits transformés et la commercialisation de la spiruline « premium » : La spiruline de Normandie et Algae Natural Products. En 2018, la production de spiruline dans le monde était estimée à 15 000 tonnes et devrait croître de 11% par an, pour atteindre 25 000 tonnes à horizon 2023 (rapport Roland Berger). Désormais, le Groupe bénéficie des compétences des créateurs de ces deux sociétés.

- **5.5. Levée de la réserve du Commissaire aux comptes**

Suite à la réserve faite par le Commissaire aux comptes dans son rapport sur les comptes clos au 31 décembre 2017, la société a fait intervenir le Professeur Lionel Escaffre qui a donné un avis contraire à la position du Commissaire aux comptes. Finalement, un Conseil d'administration en date du 17 octobre 2018 a arrêté de nouveau les comptes consolidés de GEP qui ont fait l'objet d'un rapport sans réserve du Commissaire aux comptes.

- **5.6. CEA Tech**

Global EcoPower a signé un contrat de partenariat de 5 ans (renouvelable) avec le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA). Ce partenariat lancé avec la direction de la recherche technologique du CEA (CEA Tech) prévoit un programme de recherche et développement sur la culture des microalgues sous serres photovoltaïques, sur la gestion et l'autoconsommation de l'énergie solaire et sur les différentes synergies liant ces deux domaines.

#### **Note 6. Evènements postérieurs à la clôture**

---

- **6.1. Financement du Complexe Algo-Solaire de l'Hers**

Pour financer cette opération, le Groupe doit apporter près de 6,5 millions de fonds propres et un accord de principe engageant a été conclu avec Rivage Investment et plus particulièrement avec le fonds REDHIR (Rivage Euro Dette Infrastructure Haut Rendement) qui sera l'émetteur unitranche de 26 millions d'euros, tel que décrit dans le term sheet signé le 20 février 2019. Le comité d'investissement de Rivage Investment, réuni le 3 avril 2019, a rendu une décision positive quant à la structuration et l'exécution de l'opération de financement telle que formulée dans le term sheet.

Rivage Investment est une société de Gestion basée à Paris, qui se focalise sur la dette d'Infrastructure et d'Energie et gère aujourd'hui 11 fonds dédiés à ce secteur, représentant plus de 3,5 Md€ sous gestion, dont environ 2 Md sont déjà investis, dans plus de 60 actifs. Le montant des engagements relatifs à l'énergie solaire a dépassé les 300 millions d'euros



## • 6.2. Etude de marché sur la spiruline

Le Groupe a confié une étude du marché de la spiruline à Roland BERGER en février 2019, qui confirme les opportunités de commercialiser de la spiruline brute B2B et des produits B2C. Les conclusions de Roland BERGER sont les suivantes :

- La commercialisation d'une spiruline brute d'origine française semble attractive,
- L'opportunité de commercialiser des produits B2C est réelle,
- La plupart des producteurs de spirulines dans le monde sont spécialisés et adressent à la fois le segment B2B (spiruline brute) et B2C
- La production pourrait se construire autour de trois critères différenciant : la qualité, le « made in France » et la sécurité d'approvisionnement. La provenance de la spiruline et des produits transformés, lorsqu'ils sont bien markettés, induisent un positionnement premium des produits et des procédés de fabrication.
- L'impact sur l'équity story de Global EcoPower devrait être positif avec une opportunité d'accrétion de la valorisation de GEP.

## Note 7. Immobilisations incorporelles

|   | Ecart<br>d'acquisition | Frais<br>d'établissement | Concessions,<br>brevets | Fond<br>commercial | Autres       | Total        |
|---|------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------|--------------|--------------|
| <b>Valeurs brutes à l'ouverture</b>         | -                      | 166                      | 33                      | 100                | 4 075        | 4 375        |
| Acquisitions                                | 78                     |                          |                         |                    |              | 78           |
| Diminutions                                 |                        |                          |                         |                    | (1 771)      | (1 771)      |
| Variation de périmètre                      |                        |                          |                         |                    | 0            | 0            |
| Autres variations                           |                        | 4                        |                         |                    |              | 4            |
| <b>Valeurs brutes à la clôture</b>          | <b>78</b>              | <b>170</b>               | <b>33</b>               | <b>100</b>         | <b>2 305</b> | <b>2 687</b> |
| <b>Dépréciations cumulées à l'ouverture</b> | -                      | (56)                     | (33)                    | (100)              | -            | (189)        |
| Dotation                                    |                        | (35)                     |                         |                    |              | (35)         |
| Reprises                                    |                        |                          |                         |                    |              | -            |
| Variation de périmètre                      |                        |                          |                         |                    |              | -            |
| Autres variations                           |                        | (2)                      |                         |                    |              | (2)          |
| <b>Dépréciations cumulées à la clôture</b>  | -                      | <b>(92)</b>              | <b>(33)</b>             | <b>(100)</b>       | -            | <b>(226)</b> |
| <b>Valeurs nettes à l'ouverture</b>         | -                      | <b>110</b>               | -                       | -                  | <b>4 075</b> | <b>4 186</b> |
| <b>Valeurs nettes à la clôture</b>          | <b>78</b>              | <b>78</b>                | -                       | -                  | <b>2 305</b> | <b>2 461</b> |

Le fonds commercial est consécutif à la reprise de l'activité Sénergies réalisée à la barre du Tribunal de Commerce fin 2015, pour un montant forfaitaire de 100 K€ correspondant aux éléments incorporels. Etant donné le niveau des pertes constaté sur l'activité générée par ce fonds commercial, une dépréciation à 100 % a été comptabilisée à la clôture de l'exercice 2017.

L'écart d'acquisition pour 78 K€ résulte de l'acquisition, au cours du second semestre 2018, des sociétés Algae Natural Product et Ferme acquacole du Ham.



Au cours de l'exercice 2018, la société a apporté à la société Complexe Algo Solaire de l'Hers (CASH) une partie de son fonds commercial pour une valeur de 1 771 K€.

Ce fonds commercial, d'un montant initial de 4 070 K€ correspond au mali technique de fusion, comptabilisé, conformément au règlement ANC n° 2015-06, en « autres immobilisations incorporelles ».

Il a été distingué au sein du mali initial la quote-part évaluée qui porte précisément sur le projet de Payra-sur-l'Hers de celle qui résulte du savoir-faire de la Société Global EcoPower.

La quote-part a ensuite été soumise à un test de dépréciation élaboré sur la base d'une unité génératrice de trésorerie déterminée par l'avancement de la construction des projets solaires en cours.

Une répartition des trésoreries futures actualisées par projet a ensuite été opérée, permettant de dégager une clé de répartition des revenus et de procéder à la répartition du mali de fusion selon les projets en cours.

Il en résulte que le projet de Payra-sur-l'Hers représente un incorporel pour un montant de 1 771 K€.

#### **Note 8. Immobilisations corporelles**

|   | Constructions | Installations techniques | Autres       | Total        |
|---|---------------|--------------------------|--------------|--------------|
| <b>Valeurs brutes à l'ouverture</b>         | <b>59</b>     | <b>3</b>                 | <b>154</b>   | <b>216</b>   |
| Acquisitions                                |               |                          | 134          | 134          |
| Diminutions                                 |               |                          |              | -            |
| Variation de périmètre                      | 172           | 62                       | 20           | 254          |
| Autres variations                           |               |                          | 0            | 0            |
| <b>Valeurs brutes à la clôture</b>          | <b>231</b>    | <b>65</b>                | <b>308</b>   | <b>604</b>   |
| <b>Dépréciations cumulées à l'ouverture</b> | <b>(13)</b>   | <b>(1)</b>               | <b>(69)</b>  | <b>(84)</b>  |
| Dotation                                    | (8)           | (8)                      | (33)         | (49)         |
| Reprises                                    |               |                          |              | -            |
| Variation de périmètre                      | (7)           | (17)                     | (11)         | (35)         |
| Autres variations                           |               |                          | (0)          | (0)          |
| <b>Dépréciations cumulées à la clôture</b>  | <b>(29)</b>   | <b>(27)</b>              | <b>(114)</b> | <b>(169)</b> |
| <b>Valeurs nettes à l'ouverture</b>         | <b>46</b>     | <b>2</b>                 | <b>84</b>    | <b>132</b>   |
| <b>Valeurs nettes à la clôture</b>          | <b>202</b>    | <b>39</b>                | <b>194</b>   | <b>435</b>   |





## Note 9. Immobilisations financières

|   | Titres non consolidés | Autres immobilisations financières | Créances rattachées aux participations | Total        |
|---|-----------------------|------------------------------------|--|--------------|
| <b>Valeurs brutes à l'ouverture</b>         | <b>102</b>            | <b>277</b>                         | -                                      | <b>379</b>   |
| Augmentations                               | 6 803                 | 268                                | -                                      | 7 071        |
| Diminutions                                 | -                     | (297)                              | -                                      | (297)        |
| Variation de périmètre                      | -                     | 1                                  | -                                      | 1            |
| Autres variations                           | -                     | 0                                  | -                                      | 0            |
| <b>Valeurs brutes à la clôture</b>          | <b>6 905</b>          | <b>248</b>                         | -                                      | <b>7 153</b> |
| <b>Dépréciations cumulées à l'ouverture</b> | -                     | -                                  | -                                      | -            |
| Dotations                                   | -                     | (7)                                | -                                      | (7)          |
| Reprises                                    | -                     | -                                  | -                                      | -            |
| Variation de périmètre                      | -                     | -                                  | -                                      | -            |
| Autres variations                           | -                     | -                                  | -                                      | -            |
| <b>Dépréciations cumulées à la clôture</b>  | -                     | <b>(7)</b>                         | -                                      | <b>(7)</b>   |
| <b>Valeur nette à l'ouverture</b>           | <b>102</b>            | <b>277</b>                         | -                                      | <b>379</b>   |
| <b>Valeurs nettes à la clôture</b>          | <b>6 905</b>          | <b>241</b>                         | -                                      | <b>7 147</b> |

Le détail des titres de participation non consolidés se présente ainsi :

| Sociétés                           | Valeurs des titres en euros |
|------------------------------------|-----------------------------|
| Complexe Algo solaire de l'Hers    | 6 877 214                   |
| SASU Lavandes                      | 15 001                      |
| Divers autres                      | 13 000                      |
| <b>Total titres non consolidés</b> | <b>6 905 215</b>            |

La valeur des titres de la société Complexe Algo Solaire de l'Hers résulte d'un apport fait par GEP à cette société en date du 24 septembre 2018 dont le détail figure ci-dessous :

| Sociétés                                      | Valeurs des titres en euros |
|---|-----------------------------|
| Titres Ferme Solaire Vignes 1                 | 1 580 459                   |
| Titres Ferme Solaire Vignes 2                 | 1 580 339                   |
| Titres Ferme Solaire Vignes 3                 | 450 319                     |
| Titres Ferme Solaire Vignes 4                 | 789 602                     |
| Titres Ferme Solaire Vignes 5                 | 705 603                     |
| Titres Spiruline de l'Hers Rive Droite        | 80                          |
| Titres Spiruline de l'Hers Rive Gauche        | 80                          |
| Eléments incorporels du fonds commercial      | 1 770 632                   |
| <b>Titres Complexe Algo Solaire de l'Hers</b> | <b>6 877 114</b>            |



L'augmentation pour 6 803 K€ des titres de participation non consolidés est la conséquence de l'apport des éléments incorporels du fonds commercial et des augmentations de capital des sociétés Vignes 1 à Vignes 5 réalisées avant l'apport des titres à CASH. Elle est détaillée ci-dessous :

| Nature   | Montant<br>en Keuros |
|--|----------------------|
| - Augmentation de capital social Vignes 1 avant APA à CASH | 1 565                |
| - Augmentation de capital social Vignes 2 avant APA à CASH | 1 565                |
| - Augmentation de capital social Vignes 3 avant APA à CASH | 435                  |
| - Augmentation de capital social Vignes 4 avant APA à CASH | 776                  |
| - Augmentation de capital social Vignes 5 avant APA à CASH | 691                  |
| - Augmentation valeur des titres CASH suite APA incorporel | 1 771                |
| <b>Total</b>   | <b>6 803</b>         |

#### Note 10. Stocks et en-cours

|                                  | 31/12/2018   |               |              | 31/12/2017   |
|----------------------------------|--------------|---------------|--------------|--------------|
|                                  | Valeur brute | Dépréciations | Valeur nette | Valeur nette |
| En cours de biens et de services | 339          | -             | 339          | 170          |
| Matières - Marchandises          | 24           |               | 24           |              |
| <b>Total</b>                     | <b>363</b>   | <b>-</b>      | <b>363</b>   | <b>170</b>   |

Au 31 décembre 2018, le stock est notamment constitué par 90 K€ de travaux en cours sur un projet, localisé en Ardèche, de centrale photovoltaïque au sol de 6 Mwc et par 128 K€ de travaux en cours sur un projet de centrale éolienne situé à Payra sur l'Hers.

#### Note 11. Clients et autres créances

|  | 31/12/2018    |               |               | 31/12/2017   |
|--|---------------|---------------|---------------|--------------|
|  | Valeur brute  | Dépréciations | Valeur nette  | Valeur nette |
| <b>Clients et comptes rattachés</b>      | <b>26 857</b> | <b>(250)</b>  | <b>26 607</b> | <b>6 032</b> |
| Autres créances d'exploitation           | 633           |               | 633           | 669          |
| Créances fiscales et sociales            | 3 839         |               | 3 839         | 1 119        |
| Charges constatées d'avance & à répartir | 41            |               | 41            | 126          |
| <b>Total autres créances</b>             | <b>4 513</b>  | <b>-</b>      | <b>4 513</b>  | <b>1 914</b> |
| <b>Total</b>                             | <b>31 370</b> | <b>(250)</b>  | <b>31 120</b> | <b>7 947</b> |



La ventilation du poste clients, en valeurs nets de dépréciations, se présente ainsi :

| Ventilation du poste clients (net) | 31/12/2018    | 31/12/2017   |
|------------------------------------|---------------|--------------|
| Factures à établir                 | 287           | 5 151        |
| Clients                            | 25 731        | 682          |
| Clients douteux                    | 589           | 199          |
| <b>Total</b>                       | <b>26 607</b> | <b>6 032</b> |

Le poste « Clients » est constitué à hauteur de 25 377 K€ de factures établies à la clôture de l'exercice par GEP.

Détail des créances clients en valeur nette par contrat :

| Client                                       | 31/12/2018    | 31/12/2017   |
|--|---------------|--------------|
| Projet Payra Vignes 1                        | 3 515         | 1 560        |
| Projet Payra Vignes 2                        | 3 869         | 1 584        |
| Projet Payra Vignes 3                        | 2 692         | 432          |
| Projet Payra Vignes 4                        | 5 609         | 775          |
| Projet Payra Vignes 5                        | 5 610         | 689          |
| Projet Payra Spiruline Rives Gauche & Droite | 4 083         |              |
| Perles (MSE Le Haut des Epinettes)           | 62            | 235          |
| Clients Senergies                            | 594           | 531          |
| Divers                                       | 574           | 226          |
| <b>Montant</b>                               | <b>26 607</b> | <b>6 032</b> |

## Note 12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

|                                     | 31/12/2018 | 31/12/2017   |
|-------------------------------------|------------|--------------|
| Valeurs mobilières de placement     | -          | -            |
| Disponibilités et équivalents       | 758        | 8 245        |
| Trésorerie à l'actif du bilan       | 758        | 8 245        |
| <i>Dont trésorerie disponible</i>   | 758        | 8 245        |
| <i>Dont trésorerie bloquée</i>      | -          | -            |
| Découverts bancaires et équivalents | (12)       | (148)        |
| <b>Trésorerie nette</b>             | <b>746</b> | <b>8 098</b> |

## Note 13. Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 2 177 397 €. Il est divisé en 6 598 174 actions de 0,33 € de valeur nominale, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Au 31 décembre 2018, la société Global EcoPower détient 3 915 actions propres (contre 2 930 actions en 2017).



## **Note 14. Bons de souscription d'actions**

---

- **BSA dirigeants**

Le conseil d'administration a, dans sa séance du 28 août 2012, décidé de l'émission de 1 000 000 BSA, en faveur de Monsieur Jean-Marie SANTANDER et de 1 000 000 BSA<sub>2012</sub> en faveur de Monsieur Philippe PERRET.

|  |            |
|--|------------|
| - BSA en circulation au 31 décembre 2016 | 1 980 000* |
| - BSA exercés en 2017                    | 103 333    |
| - BSA en circulation au 31 décembre 2017 | 1 876 667  |
| - BSA exercés en 2018                    | 200 000    |
| - BSA en circulation au 31 décembre 2018 | 1 676 667* |

\*A noter que 484 375 BSA<sub>2012</sub> sont désormais détenus par des personnes non dirigeantes.

Conditions d'exercice des BSA<sub>2012</sub>

|                             |                         |
|-----------------------------|-------------------------|
| - Prix de souscription :    | 0,001€ par BSA          |
| - Prime d'émission :        | 0,67 €                  |
| - Prix d'émission :         | 1,00 €                  |
| - Période de souscription : | 1.01.2013 au 31.12.2019 |

La période de souscription a été repoussée du 31.12.2017 au 31.12.2019 par une décision de l'AGM du 10.06.2016.

- **BSA issus de l'émission de l'emprunt obligataire convertible**

Les 10 000 BSA<sub>1</sub> pouvaient être exercés jusqu'au 21 juillet 2018 au prix d'exercice de 4.85 €. Ils n'ont pas été exercés et ont donc été annulés.

Les 11 250 BSA<sub>3</sub> pouvaient être exercés jusqu'au 21 juillet 2018 au prix d'exercice de 4.96 €. Ils n'ont pas été exercés et ont donc été annulés.

Au 31 décembre 2018 il n'y a donc plus de BSA issus de l'émission de l'emprunt obligataire convertible.

## **Note 15. Actions gratuites**

---

Dans le cadre des actions gratuites attribuées le 1<sup>er</sup> avril 2014, le conseil d'Administration réuni le 13 avril 2018 a attribué à trois collaborateurs de la société 91 112 actions nouvelles (plan de fidélisation).

A la date du document, il n'y a plus d'actions gratuites qui ont été attribuées.



## **Note 16. Avantages au personnel**

---

### **16.1. Indemnités de départ en retraite**

---

Le montant non comptabilisé au titre des indemnités de départ en retraite à fin 2018 s'élève à 220 K€ (contre 310 K€ à fin 2017).

Cette baisse s'explique notamment par les restructurations de personnel engagées dans le courant de l'exercice 2018 sur la filiale Sénergies.

### **16.2. Retraites complémentaires**

---

Le conseil d'administration du 28 août 2012 a décidé dans le cadre de la cessation des fonctions de Président Directeur Général de Monsieur Jean-Marie Santander de lui verser (sous certaines conditions) une rente annuelle brute correspondant à 30% de sa rémunération.

Le 10 décembre 2018, Monsieur Jean-Marie Santander a renoncé à cette rente post-emploi conditionnelle.

## **Note 17. Passifs éventuels et éventualités**

---

### **17.1. Indemnités de départ**

---

Le conseil d'administration du 28 août 2012 a décidé la mise en place d'une indemnité de départ au profit de Messieurs Jean Marie SANTANDER et Philippe PERRET, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre, dont le montant serait égal à leur rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints), sous réserve de la réalisation d'un EBITDA consolidé supérieur ou égal à 110 % de l'EBITDA consolidé de l'exercice précédent.

Le versement de l'indemnité n'interviendrait qu'après la constatation par le Conseil d'Administration de la Société de la réalisation de la condition de performance applicable. Ces conventions n'ont donné lieu à aucun flux financier ni charge dans les comptes de l'exercice 2018.

En ce qui concerne Monsieur Jean-Marie Santander, la convention a pris fin le 10 décembre 2018 suite à la modification des modalités de rémunération autorisées par le conseil d'administration du 10 et 14 décembre 2018 (sur proposition du comité des rémunérations). Ce Conseil a décidé que dans l'hypothèse où Monsieur Jean Marie SANTANDER cesserait ses fonctions de Président Directeur Général avant le terme des 3 ans, soit avant le 30 novembre 2021, en cas de départ contraint de la Société, il percevra le solde restant dû de sa rémunération calculée jusqu'au terme des 3 ans. Cette décision vient donc se substituer à la décision du Conseil d'Administration du 28 août 2012.

En ce qui concerne Philippe PERRET, la convention est toujours en cours. L'engagement est de nature éventuelle et ne doit pas être comptabilisé comme passif au bilan. Il est présenté en engagement hors bilan.



### 17.2. Clause de non-concurrence

---

Une clause de non-concurrence a été conclue entre la Société et Messieurs Jean-Marie SANTANDER et Philippe PERRET en vertu de laquelle il leur sera versé une indemnité égale à 100 % de leur rémunération annuelle brute cumulée sur deux ans.

Ces engagements sont de nature éventuelle, et ne sont pas comptabilisés comme passifs au bilan.

### 17.3. Cumul des clauses de non concurrence, de départ et de retraite

---

Les trois clauses de retraite, de départ et de non-concurrence sont cumulables.

### 17.4. Contrat de compensation climatique

---

Dans le cadre du contrat de cession de la centrale MSE le Hauts des Epinettes un contrat spécifique de compensation climatique a été signé avec LHI. Ce dispositif vise à garantir à l'acquéreur le niveau de vent fixé lors de la vente avec un cap par rapport à celui-ci de -4 % / +2 %.

Par période triennale un point particulier sera établi permettant de valider le niveau de vent effectivement « vu » par la centrale, en cas de d'écart supérieur au cap défini la Société pourra être pénalisée. Le premier point de passage est fixé en 2021. A titre d'exemple, la compensation maximum théorique annuelle serait estimée à 93,2 K€.

En l'état le Groupe juge cette hypothèse très improbable

### Note 18. Provisions Risques et Charges

---

|                              | Total      |
|------------------------------|------------|
| <b>Valeurs au 31/12/2017</b> | <b>790</b> |
| Dotations                    | 111        |
| Reprises non consommées      | (372)      |
| Reprises consommées          | (130)      |
| <b>Valeurs au 31/12/2018</b> | <b>399</b> |

- **Litige avec d'anciens apporteurs d'affaires**

Une provision de 125 K€ a été constituée à la clôture de l'exercice 2016 pour couvrir un litige avec d'anciens apporteurs d'affaires. Par jugement du 26 janvier 2017, Global EcoPower a été condamnée à payer 250 K€ dans le cadre d'un litige portant sur l'exécution d'un protocole. Global EcoPower a interjeté appel et la provision a été portée à 250 K€ à la clôture de l'exercice 2017.



- **Litige Prud'homal sur Sénergies**

Une provision de 38 K€ a été constituée à la clôture de l'exercice 2017 dans le cadre d'une procédure prud'homale en cours pour laquelle la Société a été condamnée en première instance en février 2018 à un total de 149 K€. Global EcoPower a interjeté appel du jugement. Un complément de provision de 111 k€ a été comptabilisé à la clôture de l'exercice 2018.

- **Litige avec le liquidateur de l'ancienne société Senergies**

La procédure engagée, ayant donné lieu à la constitution de la provision de 372 k€ à la clôture de l'exercice 2017, a été arrêtée avec la signature d'un protocole le 16 octobre 2018 dans lequel les parties se sont engagées à ne pas faire de contentieux. La provision a donc été reprise en intégralité à la clôture de l'exercice 2018.

## **Note 19. Impôts sur les résultats**

---

### **19.1. Analyse de la charge d'impôt**

---

|                  | <b>31/12/2018</b> | <b>31/12/2017</b> |
|------------------|-------------------|-------------------|
| Impôts exigibles | (1 538)           | (229)             |
| Impôts différés  | (121)             | 0                 |
| <b>Total</b>     | <b>(1 659)</b>    | <b>(229)</b>      |

Les impôts sont calculés sur les résultats sociaux de chacune des sociétés. Le montant de 1 538 K€ représente le montant global des impôts mis à la charge des différentes sociétés du Groupe sans qu'il soit possible de compenser par les résultats négatifs.

### **19.2. Charge d'impôt courant et différé**

---

La charge d'impôt exigible est égale aux montants d'impôt sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

### **19.3. CVAE**

---

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises/ CVAE (impôt local français) est comptabilisée en charges opérationnelles sur la ligne « Impôts et taxes ».





#### 19.4. Réconciliation de la charge d'impôt

|  | 31/12/2018   | 31/12/2017     |
|--|--------------|----------------|
| Résultat net des sociétés intégrées  | 2 677        | (1 255)        |
| Charge d'impôt (A)   | 1 659        | 229            |
| <b>Résultat consolidé avant impôt</b>  | <b>4 336</b> | <b>(1 026)</b> |
| Taux de droit commun   | 33,33%       | 33,33%         |
| <b>Charge théorique d'impôt (B)</b>  | <b>1 445</b> | <b>(342)</b>   |
| Incidence des différences permanentes  | 133          | 60             |
| Incidence des déficits des sociétés fiscalement intégrées mais non consolidées                     | (1)          | (5)            |
| Incidence des déficits des filiales consolidées mais non fiscalement intégrées                     | 89           |                |
| Incidence des différences de taux d'IS   | (27)         | (4)            |
| Incidence de la contribution additionnelle 3,3%  | 25           |                |
| Incidence imputation déficit fiscal antérieur  | (1)          | (347)          |
| Retraitement du chiffre d'affaires & des coûts par la méthode de l'avancement ne générant pas d'IS |              | 862            |
| Autres   | (5)          | 6              |
| <b>Total impôt</b>   | <b>1 659</b> | <b>229</b>     |

#### 19.5. Origine des impôts différés actifs et passifs

Pas d'impôt différé significatif constaté autres que ceux résultant des différences temporelles sur provisions non déductibles.

#### Note 20. Dettes financières

|                              | Emprunts bancaires SPV | Dettes factor | Autres dettes financières | Total dettes financières |
|------------------------------|------------------------|---------------|---------------------------|--------------------------|
| <b>Valeurs au 31/12/2017</b> | -                      | -             | 2 303                     | 2 303                    |
| Augmentation                 |                        |               | 6                         | 6                        |
| Diminution                   |                        |               | (207)                     | (207)                    |
| Variation périmètre          |                        |               | 284                       | 284                      |
| <b>Valeurs au 30/06/2018</b> | -                      | -             | 2 387                     | 2 387                    |

Global EcoPower a contracté 2 emprunts auprès de BPI France :

- Le premier souscrit en 2016 d'un montant de 1 M€.
- Le second, contracté en 2017, d'un montant de 1 204 K€, d'une durée de 7 ans avec 2 ans de différé d'amortissement, à un taux de 2.29%.

Au 31 décembre 2018, le solde de ces emprunts s'élève à 2 104 K€ contre 2 204 K€ au 31 décembre 2017.



Un emprunt obligataire d'une durée de 4 ans a été émis par la société InvestEole en 2014 :

- (i) Montant unitaire : 1 000 €, (ii) Echéance : 31 décembre 2018 et (iii) coupons : 2% en 2015, 5 % en 2016, 5 % en 2017 et 14 % en 2018. Le montant de cet emprunt obligataire (auprès d'investisseurs extérieurs au groupe) s'élevait à 93 K€ au 31 décembre 2017. Cet emprunt obligataire a été soldé à la clôture de l'exercice 2018.

Les dettes financières au 31 décembre 2018 pour un montant de 2 387 k€ se décomposent donc en :

- GEP : 2 104 k€ de BPI France (prêt croissance),
- La Ferme Aquacole du Ham : 220 k€ de prêts,
- GEP Algae Ingénierie : 57 k€ de prêt,
- 6 k€ d'intérêts courus non échus.

La trésorerie nette du groupe GEP s'élève à 746 k€ au 31 décembre 2018 (758 k€ de trésorerie positive pour 12 k€ de concours bancaires court terme).

#### **Note 21. Fournisseurs et autres passifs courants**

|   | 31/12/2018    | 31/12/2017   |
|---|---------------|--------------|
| <b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>         | <b>15 156</b> | <b>3 462</b> |
| Dettes fiscales et sociales                             | 10 686        | 5 731        |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés         | 50            |              |
| Comptes courants  | 1 373         |              |
| Autres dettes   | 751           | 267          |
| Produits constatés d'avance                             |               | 26           |
| <b>Total autres dettes et comptes de régularisation</b> | <b>12 860</b> | <b>6 024</b> |
| <b>Total dettes non financières</b>                     | <b>28 016</b> | <b>9 486</b> |

Les dettes fiscales et sociales se ventilent ainsi :

- Dettes envers le Personnel (salaires décembre 2018) : 299 K€
- Dettes envers les organismes sociaux : 962 K€
- Impôt à payer : 1 494 K€
- Taxe sur le chiffre d'affaires (TVA à décaisser, TVA collectée) : 7 471 K€



## Note 22. Chiffre d'affaires

|   | 31/12/2018    | 31/12/2017    |
|---|---------------|---------------|
| Centrale éolienne de Perles (MSE Le Haut des Epinettes) |               | 14 744        |
| Projet Payra Vignes 1                                   | 2 929         | 1 300         |
| Projet Payra Vignes 2                                   | 3 224         | 1 320         |
| Projet Payra Vignes 3                                   | 2 303         | 360           |
| Projet Payra Vignes 4                                   | 5 074         | 646           |
| Projet Payra Vignes 5                                   | 5 075         | 574           |
| Projet Payra Spiruline Rives droite & gauche            | 3 403         |               |
| Centrale éolienne de La Vallée du Don (PEVD)            | (317)         |               |
| Senegies  | 2 782         | 2 777         |
| Autres  | 101           | 70            |
| <b>Chiffre d'affaires consolidé</b>                     | <b>24 574</b> | <b>21 792</b> |

Le prix de vente global des centrales ou des contrats EP se présente ainsi au 31 décembre 2018 :

|                                   | Vignes 1 | Vignes 2 | Vignes 3 | Vignes 4 | Vignes 5 | Spiruline Rives droites & gauche |
|-----------------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------------------------------|
| Prix de vente de la centrale      | 7 717    | 8 186    | 5 800    | 6 527    | 6 456    | 8 097                            |
| Niveau d'avancement au 31.12.2018 | 54,8%    | 55,5%    | 45,9%    | 87,6%    | 87,5%    | 42,0%                            |
| Niveau d'avancement au 31.12.2017 | 16,8%    | 16,1%    | 6,2%     | 9,9%     | 8,9%     | 0,0%                             |

## Note 23. Personnel

|                             | 31/12/2018   | 31/12/2017   |
|-----------------------------|--------------|--------------|
| Salaires et participation   | 3 025        | 3 141        |
| Charges sociales            | 1 280        | 1 509        |
| Autres charges de personnel | -            | -            |
| <b>Total</b>                | <b>4 305</b> | <b>4 650</b> |

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Entreprises (CICE) accordé aux entreprises françaises est comptabilisé en déduction des charges de personnel, et non en diminution de la charge d'impôt (montant : 55 K€).

Effectif à la clôture :

|              | GEP       | GEP ALGAE | GEP ALGAE<br>INGENIERIE | ALGAE<br>NATURAL<br>PRODUCTS | GEP Dev  | GEP EM   | Senegies  | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|--------------|-----------|-----------|-------------------------|------------------------------|----------|----------|-----------|------------|------------|
| Cadres       | 9         | 2         | -                       | -                            | 4        | 2        | 9         | 26         | 34         |
| Non cadres   | 3         | -         | 1                       | 1                            | -        | -        | 12        | 17         | 21         |
| <b>Total</b> | <b>12</b> | <b>2</b>  | <b>1</b>                | <b>1</b>                     | <b>4</b> | <b>2</b> | <b>21</b> | <b>43</b>  | <b>55</b>  |



## Note 24. Dotations aux amortissements et aux provisions

---

|  | Dotation     | Reprise      | 31/12/2018   | 31/12/2017     |
|--|--------------|--------------|--------------|----------------|
| Amortissement / dépréciation des immobilisations | (139)        |              | (139)        | (220)          |
| Dépréciation actif circulant                     |              | 824          | 824          | (359)          |
| Provisions pour risques et charges               | (111)        | 505          | 394          | (535)          |
| <b>Dotation nette d'exploitation</b>             | <b>(251)</b> | <b>1 330</b> | <b>1 079</b> | <b>(1 114)</b> |

## Note 25. Résultat financier

---

Les opérations financières comprennent les produits de trésorerie, le coût de l'endettement financier brut et les autres charges et produits financiers.

|                                       | 31/12/2018  | 31/12/2017   |
|---------------------------------------|-------------|--------------|
| Intérêts reçus et produits assimilés  | 5           | 3            |
| Reprises sur provisions               |             | 906          |
| Intérêts versés et charges assimilées | (87)        | (1 017)      |
| Dotations aux provisions              | (7)         |              |
| <b>Résultat financier</b>             | <b>(89)</b> | <b>(109)</b> |

## Note 26. Autres produits et charges opérationnels

---

Sur 2018, les autres produits et charges opérationnels sont composés de diverses régularisations de faibles montants.

## Note 27. Parties liées

---

### 27.1. Prêts aux mandataires sociaux

---

Néant.

### 27.2. Autres transactions avec les parties liées

---

Néant.



### 27.3. Rémunération annuelle totale et avantages en nature des mandataires sociaux

- **Rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la société (montants bruts, avantages en nature et primes) :**

|                      | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|----------------------|------------|------------|
| Jean-Marie SANTANDER | 257        | 270        |
| Philippe PERRET      | 251        | 270        |
| <b>Total</b>         | <b>508</b> | <b>540</b> |

Lors du Conseil d'administration du 10 décembre 2018, la rémunération du Président Directeur Général, Monsieur Jean-Marie SANTANDER est passée à 240 000 nets par an, soit 20 000 nets par mois.

Le 10 décembre 2018, Messieurs Jean-Marie Santander et Philippe PERRET ont renoncé à leurs rémunérations variables (ces rémunérations variables pouvaient être octroyées sous conditions de performance et avaient fait l'objet de conventions réglementées).

- **Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants de la société**

Les jetons de présence de 2018 s'élèvent à 20 K€ (contre 33 K€ en 2017).

#### Note 28. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes afférents à 2018 est de 120 800 €, décomposé de la manière suivante :

- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes (société mère & filiales) : 120 800 €.
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 €.

#### Note 29. Engagements

- **Engagements reçus**

- Néant

- **Engagements donnés**

- Caution de personne morale de Global EcoPower à hauteur de 400 K€ donnée à la banque BPI dans le cadre de la cession Dailly des créances SENERGIES ;



- Caution solidaire de personne morale de Global EcoPower à hauteur de 100 K€ au profit de la SAS SONEPAR MEDITERRANEE (distributeur de matériel électrique) dans le cadre des dettes SENERGIES ;
- Caution solidaire de personne morale de Global EcoPower à hauteur de 528 K€ au profit d'organismes sociaux et fiscaux (PRS Aix Sud, URSAFF des Bouches-du-Rhône, URSAFF de l'Essone, SIE, Malakoff Médéric) dans le cadre des dettes SENERGIES ;
- Caution solidaire de personne morale de Global EcoPower à hauteur de 163 K€ au profit de la Copropriété La Rouvière dans le cadre d'un marché confié par la Copropriété à SENERGIES.

### **Note 30. Risques de marché**

---

- **Risque de change**

Les fluctuations de change n'ont pas d'incidence significative sur les résultats de Global EcoPower dans la mesure où l'activité reste intégralement réalisée au sein de la zone euro.

- **Risque de taux**

Les emprunts mis en place pour le financement des deux centrales donnent lieu à des intérêts calculés à taux variable jusqu'à la mise en service de la centrale. A cette date, le taux variable sera transformé en taux fixe, sur la base du taux moyen des emprunts d'état (TME) plus la marge convenue, avec un remboursement du capital échelonné sur 60 trimestres. L'exposition au risque de taux reste limitée dans le temps.

- **Risque sur actions**

Les seules actions détenues sont celles auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité. Au 31 décembre 2018, la Société détenait 3 915 actions en propre dans le cadre de ce contrat.